

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe neergelegd/ontvangen opRéservé
au
Moniteur
belge**29 APR. 2026**ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank Brussel**Greffe**N° d'entreprise : **0758 726 674****Nom**(en entier) : **SECO BELGIUM ASBL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Hermeslaan 9, 1831 Diegem, Belgique****Objet de l'acte : Modification des statuts - transfert du siège social**Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2025:
[...]**2. Proposition de modifications des statuts - Article 2: siège**

Décision : L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'Article 2 (Siège social) des statuts conformément à la proposition du Conseil d'Administration, lequel est désormais rédigé comme suit :

Art. 2 : Siège

Le siège de l'association est établi dans la Région flamande.

Toutes les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.
[...]

Pour copie conforme

Bernard Heiderscheidt
Administrateur

Déposé simultanément:

- Extrait du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).